

SÉNAT

Le samedi 9 septembre 1950

La séance est ouverte à 11 heures du matin, le Président étant au fauteuil.

Prière et affaires courantes.

BILL CONCERNANT LES CRÉDITS DE DÉFENSE

PREMIÈRE LECTURE

Un message est reçu de la Chambre des communes avec le bill n° 2, intitulé: loi octroyant une aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

RENOVI À PLUS TARD DE LA DEUXIÈME LECTURE

Son Honneur le Président: Quand lirons-nous le projet de loi pour la deuxième fois?

L'honorable Wishart McL. Robertson: Honorables sénateurs, je propose que le projet de loi subisse la deuxième lecture à la prochaine séance.

Les sénateurs se souviennent que l'autre jour j'ai proposé à la Chambre le renvoi du bill au comité spécial des mesures législatives.

Pour la gouverne de la Chambre, je désire ajouter qu'un autre projet de loi, intitulé: loi concernant les forces canadiennes, nous sera présenté tantôt. J'aimerais alors, avec le consentement de la Chambre, en aborder immédiatement l'examen. Le Comité se réunira, le cas échéant, dès que la Chambre lui aura fait subir la deuxième lecture. Le ministre de la Défense nationale sera présent pour répondre à toutes questions ou fournir tout renseignement à l'égard de ce projet de loi.

J'ai une autre proposition à formuler. Le ministre de la Défense nationale, désireux de se rendre à un congrès d'anciens combattants qui aura lieu à Winnipeg demain, m'a donné à entendre qu'il lui serait impossible d'être ici au début de la semaine prochaine afin d'assister à une séance du comité du Sénat chargé d'étudier la loi de finances. D'autre part, il serait heureux d'y comparaître dès aujourd'hui afin de répondre à toutes questions portant soit sur la loi de finances, soit sur la loi concernant les forces canadiennes, ce qui faciliterait beaucoup les travaux du Sénat.

L'honorable M. Haig: Honorables sénateurs, je partage entièrement l'avis du leader du Gouvernement (l'honorable M. Robertson). Lorsque les anciens combattants se réunissent en congrès dans une ville aussi importante

que Winnipeg, il convient parfaitement que le ministre de la Défense nationale y assiste.

L'honorable M. Robertson: Nous devrions peut-être, afin de protéger le ministre contre lui-même, rejeter son offre. (*Exclamations*)

(La 2^e lecture du bill est remise à plus tard.)

BILL CONCERNANT LES FORCES CANADIENNES

PREMIÈRE LECTURE

Un message est reçu de la Chambre des communes avec le bill n° 3, intitulé: loi concernant les forces canadiennes.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

DEUXIÈME LECTURE

Son Honneur le Président: Quand lirons-nous le bill pour la deuxième fois.

L'honorable M. Robertson: Dès maintenant, si le Sénat le veut bien. J'ai prié le sénateur de Carleton (l'honorable M. Fogo) de nous expliquer la mesure.

L'honorable J. Gordon Fogo propose la 2^e lecture du projet de loi.

—Honorables sénateurs, les motifs pour lesquels nous avons été convoqués doivent nous causer une vive inquiétude et un profond regret, car nous sommes réunis afin d'étudier une situation qui a contraint le Canada de participer à une guerre, localisée pour l'instant, mais qui pourrait bien dégénérer en conflit majeur.

Il n'y a guère longtemps, à peine trente ou trente-cinq ans, le Canada participait à une guerre contre le militarisme allemand, dont la destruction devait nous assurer une ère de paix. A la suite de ce conflit, on avait créé la Société des Nations afin d'empêcher, autant que possible, toute nouvelle guerre. Peut-être y a-t-il lieu d'en attribuer l'insuccès à ce qu'elle n'a pas reçu l'appui entier de toutes les grandes puissances, notamment des États-Unis.

En 1939, le Canada était de nouveau plongé dans une lutte mondiale, cette fois contre les dictateurs et le danger de la domination fasciste. Une fois les dictateurs et leurs armées vaincus et anéantis, les peuples de l'univers fatigués de la guerre, se sont réunis de nouveau afin d'élaborer un moyen d'éviter la répétition d'un tel combat. Tous estimaient que l'heure était venue de régler les différends internationaux autrement que par les armes. En conséquence, on forma l'Organisation des Nations Unies qui comptait parmi ses objectifs les plus importants celui d'assurer la sécurité contre toute agression. L'essor du communisme, ainsi que les manèges d'obstruction employés par les représentants de